Confirmation d'inscription en master 2

Par **Rob**, le **28/06/2016** à **18:29**

Bonjour à tous,

Je me permets de venir vous consulter sur un sujet délicat d'inscription en M2.
Je viens de recevoir une acceptation d'inscription dans un master 2 à paris XI mais je suis encore en attente d'autres réponses, potentiellement plus intéressante.
Mais l'administration de PXI me demande de confirmer dès à présent mon acceptation avant de procéder plus tard à mon inscription administrative.
Ma question est donc de savoir à quelle point cette acceptation m'engage. Est-elle révocable, est-elle communiquée aux autres facultés (par l'intermédiaire d'un fichier central quelconque) risquant de bloquer d'autres réponses éventuellement positives.
Le problème est que, si je n'ai pas d'autres M2, je ne laisserai bien évidemment pas passé cette chance mais je ne voudrais pas risquer d'aliéner mes chances dans les autres facs...
Quelqu'un sait-il ce qu'il en est de ces procédures?
Avec tous mes remerciements.
Un futur M2
Rob

Par **sorrow94**, le **28/06/2016** à **20:36**

Tu peux tout à fait accepter et te désister plus tard.

Par **Rob**, le **28/06/2016** à **22:35**

Merci pour ta réponse. En fait, c'est ce que je me disais, mais comme il demande l'identifiant national étudiant, je me demandais s'il n'y avait pas un "fichier" national répertoriant les inscriptions universitaires, et auquel les universités auraient accès...

Par **antmar**, le **29/06/2016** à **08:49**

C'est une légende urbaine qui traîne parmi les étudiants depuis des années. Non un tel fichier n'existe pas, les universités ne se communiquent pas les acceptations et ton acceptation ne t'engage à rien.

Il y a mêmes des M2 demandant des confirmations d'inscriptions extrêmement tôt (mi-juin) dans l'espoir de garder le maximum d'étudiants et qui sont obligés finalement de remonter toute la liste d'attente (voire au-delà) pour faire face au départ de leurs étudiants initialement admis - qui avaient pourtant tous accepté de s'inscrire.

Par **maha**, le **14/08/2018** à **22:56**

j'ai oublié de confirmer mon acceptation , qu'est ce que je peux faire

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/08/2018** à **08:36**

BONJOUR

Visiblement vous avez aussi oublié la politesse.

Sinon je dirais qu'il faut contacter la scolarité et le directeur ou la directrice du Master.
En espérant, qu'il ne vous considère pas comme ayant renoncé et qu'il n'ait pas déjà contacté un(e) étudiant(e) en liste complémentaire.
(ce qui risque d'être le cas).

Comment avez-vous pu oublier de confirmer ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés